

# ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE-FRANCE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 10 NOVEMBRE 2023

**Présents** : M. Royer, Inspecteur de l'Education nationale circonscription de Dijon Nord ; Mme Staiger, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et vice-présidente de la COVATI (petite enfance, enfance-jeunesse, restauration scolaire et éducation) Mmes Damour, Chaufournais, Asdrubal, Georges-Damerval et Gaspard, Mrs Golmard, Debras, Bauduret et Laubriat, parents d'élèves élus Mmes Randon, David, Gindrey, Louvet, Appert, Plasse, Bernier, Monnier, Folléa, Perrin et Fillot, Mrs Trivier-Personne, Laviron, Munschi, Monnier et Passereau, enseignants école Anatole-France

**Excusés** : M. Darphin, Maire d'Is-sur-Tille ; Mme Marchal, responsable du CLAS à la COVATI ; Mme Orry, DDEN ; Mmes Sauvage et Huguenot, parents d'élèves élues ; Mmes Bordier et Jacques du RASED ; Mme Ronot-Therry, AESH ; M. Schaller, enseignant

### Déroulement de l'ordre du jour :

#### **1- Organisation du temps scolaire : dérogation pour la semaine de 4 jours :**

Le fonctionnement de l'école en semaine de 4 jours est dérogatoire. Depuis 2012, l'organisation du temps scolaire prévoit un fonctionnement sur 4,5 jours. Mais en juin 2017, un décret a permis aux Mairies ou EPCI qui le souhaitent de faire une demande de dérogation pour un fonctionnement sur 4 jours de leurs écoles. Ceci avait fait l'objet à l'époque dans notre école d'une double enquête auprès des familles, l'une menée par la Mairie, l'autre par les parents élus FCPE. Une majorité s'était exprimée pour la semaine de 4 jours.

Cette dérogation est à faire renouveler cette année, la commune devant faire parvenir sa demande à la DSDEN pour début décembre. Le Conseil d'école est consulté sur ce sujet. M. Golmard explique qu'à titre personnel il préfère la semaine de 4,5 jours qui permet aux élèves une présence en classe pendant 5 matinées, temps plus efficace aux apprentissages.

**Le Conseil d'école vote pour la prolongation de cette dérogation, 26 voix « pour » et 1 abstention.**

#### **2- Fonctionnement du périscolaire et de la cantine : questions des parents élus :**

- nouvelle grille tarifaire appliquée par la COVATI à la rentrée de septembre 2023 :  
**Question des parents élus** : à la rentrée de septembre 2023, une nouvelle grille tarifaire a été mise en place par la COVATI pour l'accueil périscolaire et extrascolaire et pour la cantine. Les familles ont été averties fin août de la mise en place d'un simulateur qui leur permettait de connaître les nouveaux tarifs qui s'appliqueraient pour eux. Qu'est-ce qui a motivé cette décision d'augmentation ? Pourquoi y a-t-il eu si peu de communication de la COVATI auprès des familles, sans aucune concertation préalable ?

**Réponse : (Mme Staiger répond pour la COVATI) :** ces nouveaux tarifs sont imposés par la mise en place par la CAF d'une nouvelle base de calcul. Cette

évolution devait avoir lieu dès l'année scolaire 2022-2023 mais la COVATI avait demandé et obtenu une dérogation pour repousser sa mise en place d'un an. Mme Staiger rappelle que ce sujet avait été évoqué par elle plusieurs fois lors des réunions de l'an passé. Jusqu'à présent, le calcul des tarifs se faisait sur la base du quotient familial (revenus nets / nombre de personnes du foyer). Désormais, afin d'éviter des effets de seuil importants, la CAF demande un calcul sur la base d'un coefficient familial incluant en plus les différentes prestations touchées par le foyer (revenus nets + prestations CAF / nombre de personnes du foyer). Cette nouvelle tarification a été votée par la COVATI dans le courant de l'été 2023 après y avoir travaillé pendant toute l'année, en partant des tarifs précédents et en tenant compte des attendus de la COVATI pour équilibrer ses dépenses (Mme Staiger appelle que la COVATI participe financièrement aux prises en charge des enfants). Les tarifs planchers ont été choisis avec la CAF ; pour ce qui concerne les plafonds : suite aux différentes simulations réalisées par les services de la Covati, les plafonds ont pu être diminués par rapport aux premières simulations.

Pour rappel, cette tarification au taux d'effort entraîne une diminution des tarifs pour certaines familles, et une augmentation pour d'autres familles, certaines ont des tarifs stables .

**M. Golmard, parent élu** : pour certains parents, cela représente une augmentation spectaculaire. Certains exemples de calculs sont cités, calculs réalisés grâce au simulateur fourni par la COVATI, présentant des augmentations : pour une famille avec 2 salaires, des revenus médians et deux enfants, la hausse par rapport à la rentrée 2022 est de +8,85 % pour la pause méridienne; +15,38 % pour la journée de centre de loisirs sans repas, +9,34 % avec repas et +6,25 % pour le périscolaire. Avec un seul enfant, l'augmentation est encore plus importante : +27,55 % pour la pause méridienne; +18,42 % pour la journée de centre de loisirs sans repas, +12,75% avec repas et +11,94 % pour le périscolaire. Cela fait beaucoup alors que le contexte est déjà marqué par une forte inflation.

Il est demandé à la COVATI de présenter une information sur la répartition des coûts pris en charge par la collectivité, la part famille et les aides publiques perçues sur ses différents services proposés. Est également demandé un comparatif avec les autres collectivités de notre secteur géographique (CC Tille et Venelle, CC Mirebellois Fontenois, CC Seine et Suzon, agglomération Dijonnaise).

**Mme Staiger** : elle signale que les sorties (mercredis ou vacances) ne seront pas surfacturées.

**M. Golmard** : du coup, ceux qui ne participeront pas à ces sorties paieront pour les autres. Pourrait-on intégrer au compte-rendu un tableau de tarifs à destination des familles, pour leur information ?

**Mme Staiger** va en faire la demande.

**Parents élus** : certaines familles risquent d'avoir à faire des choix financiers et ne pourront plus envoyer leurs enfants à la cantine tous les jours.

#### ➤ **Inscriptions de plus en plus compliquées à l'extrascolaire :**

**Parents élus** : il y a un réel souci pour les inscriptions par manque de place ; les inscriptions pour le mercredi sont ouvertes le dimanche à 19h, et très vite il n'y a plus de places. Cela a été très compliqué cet été et à nouveau aux vacances de Toussaint.

**Mme Staiger** : les familles qui ne viennent pas ne se désinscrivent pas, bloquant ainsi la place pour d'autres ; ces familles se verront facturer le service. Il faudra voir à l'usage si la demande reste aussi forte à l'avenir.

**Parents élus** : il y a une forme de cynisme à espérer un désengagement des familles (à cause de l'augmentation des tarifs entre-autre) pour désengorger le dispositif.

**Mme Staiger** : ce n'est pas du tout l'objectif de la COVATI ; elle n'a pas augmenté les prix pour obtenir un tel résultat. Elle rappelle que la CAF ne donne pas d'aides supplémentaires à la création de nouveaux accueils périscolaires ou extra scolaires. La CAF ne donne d'aides nouvelles que pour des ouvertures de structures de petite enfance ( micro crèche ou crèche ). La COVATI souhaite optimiser les accueils dans des sites déjà existant.

➤ **Menus de la cantine :**

**Les parents élus** s'interrogent sur le déséquilibre de certains des menus de la cantine. Lorsqu'il y a menu végétarien, ce n'est pas toujours compensé par un apport de protéines remplaçant la viande.

**Mme Staiger** : le menu végétarien est une obligation, une fois par mois. Il doit comporter un complément en protéines. La relation de travail est parfois compliquée avec SHCB, prestataire de la cantine, dont le contrat va bientôt arriver à terme. Ils ont eux aussi augmenté leurs tarifs.

**Parents élus** : pour les enfants qui attendent le 2ème service et qui ont faim, peut-on prévoir la distribution d'un morceau de pain ?

**Mme Staiger** se renseigne.

### **3- Elections des représentants de parents d'élèves :**

M. Passereau donne les résultats du scrutin du 7 octobre dernier :

une seule liste, FCPE

411 inscrits

256 votants

35 bulletins blancs ou nul

221 suffrages exprimés

taux de participation de 62,29 %

Il félicite les parents pour leur élection.

#### **Vote par voie numérique :**

M. Passereau indique que le vote aux élections des représentants de parents d'élèves a été autorisé cette année par voie numérique mais le délai entre l'annonce de cette possibilité et la date des élections était trop court pour répondre aux consignes annoncées : réunir un conseil d'école extraordinaire pour demander son accord à une telle organisation, trouver, à la charge de l'école et aux frais de la commune, un prestataire capable d'organiser ces élections numériques. Cette solution n'a donc pas été mise en œuvre cette année.

Les parents élus ont souhaité présenter une motion pour demander que le Ministère prenne en charge l'organisation de telles élections. **Cette motion, adoptée à l'unanimité par le Conseil d'école**, est ajoutée en annexe de ce compte-rendu.

M. Royer, Inspecteur de l'Education nationale, invite les parents élus à faire remonter cette motion en CDEN (Conseil départemental de l'Education nationale).

#### **4- Point sur la rentrée scolaire :**

253 élèves à l'école : 19 CP A, 20 CP B, 19 CE1 A, 19 CE1 B, 23 CE2 A, 22 CE2 B, 20 CE2-CM2 (6 CE2 + 14 CM2), 20 CM1 A, 20 CM1 B, 24 CM2 A, 24 CM2 B, 11 Ulis 1 et 12 Ulis 2

4 AESH présentes dans l'école ; tous les besoins en accompagnement d'élèves sont pourvus.

Quatre nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe ; Mme Folléa, M. Laviron, M. Munsch et M. Trivier-Personne.

M. Passereau partage son inquiétude concernant les prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2024 : en novembre, la DSDEN demande de lui faire parvenir les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée de septembre ; 62 CM2 vont quitter l'école, mais seulement 40 élèves sont annoncés pour les classes de CP. Ce lourd déficit d'élèves pourrait mettre en danger la 13ème classe qui vient d'ouvrir.

M. Royer rappelle que nous n'en sommes qu'au début du processus de carte scolaire et que beaucoup de changements peuvent modifier cette perspective.

#### **5- Utilisation des toilettes de la cantine :**

Depuis plusieurs années, l'école ne peut plus accéder aux toilettes de la cantine au moment des récréations, comme c'était le cas auparavant, à l'époque où la Mairie gérait le fonctionnement de la cantine. Ces toilettes sont pourtant plus facilement accessibles aux élèves dans la cour de l'école, et leur surveillance très facile pour les enseignants. Entre temps, la COVATI a pris la compétence restauration scolaire à sa charge. Il a été demandé à de nombreuses reprises par l'école de pouvoir continuer à utiliser ces toilettes ; le refus de la COVATI a été motivé par le problème du nettoyage de ces toilettes après la récréation de l'après-midi (fin à 16h), heure à laquelle les personnels d'entretien ne sont plus présents.

Cependant, nous constatons une utilisation régulière des toilettes de l'école sur le temps de cantine, ainsi que des trousse de soin en cas de blessure d'un enfant. Ces éléments ne nous posent pas de problème en soi, et nous n'en faisons aucun reproche aux animateurs. Ce que nous souhaitons soulever, c'est un problème de réciprocité des services partagés et de l'utilisation des bâtiments. **Y a-t-il une convention entre la Mairie d'Is-sur-Tille et la COVATI pour l'utilisation des bâtiments et des frais qui en découlent ?**

M. Passereau demande au Conseil d'école s'il peut, en son nom, adresser un courrier à M. le Maire d'Is-sur-Tille et au Président de la COVATI ; Le Conseil d'école donne son accord. (courrier joint au compte-rendu)

#### **6- Actualisation du PPMS (plan particulier de mise en sécurité) :**

Le PPMS a été actualisé pour l'année scolaire en date du 2 octobre 2023. Ce document prévoit les conduites à tenir en cas de risque majeur ou d'intrusion dans l'école.

Il est transmis à la Mairie, à l'assistante de prévention de la DSDEN, ainsi qu'au correspondant gendarmerie de l'école.

Il prévoit des exercices de simulation : un exercice incendie a été réalisé le 10 octobre dernier, et un exercice intrusion est prévu en décembre.

M. Passereau rappelle que l'école est placée sous VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT, ce qui implique la présence systématique d'un adulte au portail de l'école aux entrées et

sorties, ainsi que la possibilité de demander à toute personne se présentant à l'école de présenter une pièce d'identité et de se prêter à une fouille visuelle de son sac si elle lui est demandée.

### **7- Point sur les travaux effectués à l'école cet été :**

M. Passereau explique qu'une première tranche de travaux a été effectuée cet été à l'école, dans le but d'améliorer la situation thermique du bâtiment.

Tous les pavés lumineux aux néons des classes ont été remplacés par des pavés lumineux led avec détecteurs de présence pour l'allumage (résultat : économie d'énergie et moins de chaleur en classe)

Les huisseries extérieures ont été vérifiées pour améliorer leur étanchéité, air et eau.

Depuis la rentrée de septembre, certaines fenêtres présentent malgré tout des problèmes réguliers d'étanchéité que les services communaux cherchent à régler actuellement.

### **8- Point sur le CLAS :**

Mme Marchal, excusée, a transmis le point suivant :

*« Le dispositif CLAS a repris le mardi 10 octobre avec les séances d'aide aux devoirs qui se déroulent les mardis et jeudis de 16h40 à 17h40 au sein de l'école.*

*Le mardi :*

*Trois enfants sont inscrits. Ils sont encadrés par 2 bénévoles.*

*- 1 élève de CP (qui débutera le mardi 14 novembre)*

*- 2 élèves de CM2*

*Le jeudi :*

*Trois enfants sont inscrits. Ils sont encadrés par 2 bénévoles.*

*- 2 élèves de CM2*

*- 1 élève de CE1*

*L'équipe du dispositif ainsi que l'équipe pédagogique de l'école s'interrogent sur le faible nombre de participants. En effet, malgré les orientations effectuées par l'équipe enseignante, très peu d'enfants sont inscrits pour cette période. Les inscriptions sont toujours possibles en cours d'année.*

*Les ateliers culturels proposés dans le cadre du dispositif débuteront au mois de janvier.*

*Les plannings seront transmis ultérieurement. »*

Les parents élus suggèrent que soit proposé aux familles à la rentrée un pré-dossier d'inscription dans lequel seraient précisées en détails les conditions d'accès au dispositif et le rappel que les familles doivent faire les démarches pour y inscrire leurs enfants.

Resteront prioritaires les élèves pointés par les enseignants pour leurs difficultés.

Cela faciliterait la communication qui semble poser problème.

### **9- Actions éducatives déjà réalisées, en cours ou à venir :**

Ces actions sont (sans ordre particulier) :

- prix des Ecoles fleuries reçu le 20 septembre en présence de Mme Appert et M. Schaller (récompense le travail des classes au jardin l'an passé). 6 classes se sont réinscrites dans la foulée au concours 2024.

- Ecole et cinéma : 5 classes de cycle 2, et 4 de cycle 3 sont inscrites cette année au dispositif Ecole et cinéma (projection de 3 films sur l'année scolaire)
- participation des classes aux cérémonies du 11-Novembre
- plusieurs classes ont participé à la Semaine du goût
- initiation au rugby à l'occasion de la coupe du monde
- participation des élèves de l'école au flashmob organisé par la commune pour Octobre rose
- rencontre avec un auteur de BD, M. Burdin, créateur des « Gastéropotes », en CM2 A et CM2 B
- dessins de Noël des enfants envoyés aux OPEX (soldats en opérations extérieures)
- rédaction de cartes de vœux pour les résidents de l'EPHAD d'Is-sur-Tille par les CP A
- sortie des CE1 A et B aux « Champs du destin » à Sacquenay (rencontre de producteurs locaux proposée par le Pays Seine et Tille, en l'occurrence production de pain et chocolat bio)

**La date de la fête de l'école a été fixée au mardi 25 juin en fin d'après-midi.**

### **A propos de la classe verte :**

M. Passereau a tenu à faire une mise au point concernant un projet de classe verte pour les CM2 qui n'aura pas lieu cette année.

En 2018-2019, l'école s'est lancée dans un projet de classe verte pour les CM2 et les Ulis 2. Ce projet avait été présenté en Conseil d'école le 13/11/2018. Lors de cette réunion, et à de nombreuses reprises par la suite dans les années suivantes, M. Passereau avait insisté sur le fait que cette action ne serait pas pérennisée systématiquement. Dans le compte-rendu de l'époque, il est dit « Concernant les années à venir, M. Passereau indique que les collègues concernés cette année ne peuvent pas engager les autres collègues »

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte dans l'organisation d'un tel projet :

- les effectifs : l'an passé, 39 élèves sont partis pour un coût total de 16 600€, dont 2 030€ de bus (alors qu'un seul bus a été nécessaire pour leur transport). Cette année, ce seraient 62 élèves qui seraient concernés, donc deux bus.
- le financement : l'an passé, au sortir des mois de Covid au cours desquels les sorties et voyages scolaires ont été très limités, voire interdits, la coopérative scolaire et l'association Croquebille qui nous soutient matériellement pour le financement de gros projets, disposaient de crédits importants dont nous ne disposons plus aujourd'hui alors que le nombre d'élèves est nettement supérieur. Pour rappel, l'an passé une participation de 200€ a été demandée par enfant aux familles. On ne peut décemment pas demander plus.
- l'objectif pédagogique : si les voyages et sorties scolaires sont encouragés par le Ministère de l'Education nationale, il n'ont aucun caractère obligatoire. Les enseignants ont bien conscience de l'intérêt pédagogique d'un tel projet, mais font prévaloir sa rationalité.
- et enfin, une classe verte engage la responsabilité des enseignants des élèves qui leur sont confiés pour plusieurs jours (encadrement, sécurité), jours et nuits, et implique de leur part une absence de plusieurs jours de leur foyer qu'ils ne peuvent pas forcément se permettre.

Pour toutes ces raisons, il n'y aura pas de classe verte pour les CM2 cette année.

M. Passereau regrette fortement que certaines collègues aient pu se sentir agressées verbalement sur ce sujet lors d'échanges avec des parents d'élèves, parfois même au cours de réunions de rentrée dont l'objectif principal est une présentation pédagogique de l'année scolaire dans laquelle s'engage l'élève.

M. Golmard précise que les familles et les enfants ont pu être déçus de l'annonce de l'impossibilité d'une classe verte

M. Passereau encourage les familles, dans les années à venir, à ne pas associer systématiquement dans l'esprit des enfants « passage en CM2 » et « classe verte », l'un n'étant pas le corollaire de l'autre.

#### **10- Point sur la coopérative scolaire :**

Il y a actuellement 8356,63€ sur le compte

Les familles ont versé au total 3 062,98€ de dons à la coopérative en ce début d'année.

Merci pour cette générosité.

Les photos de classe ont rapporté un bénéfice de 1 625,23€.

M. Passereau indique que des chèques de l'an passé n'ont pas encore été déposés sur le compte ; certains l'ont été dernièrement et les autres le seront de façon espacée pour ne pas imputer trop fortement les finances des familles.

#### **11- Questions des parents élus :**

- une question concerne les livres de bibliothèque en Ulis : pourquoi les élèves d'Ulis ne rapportent-ils pas de livres de bibliothèque à la maison ?

Les élèves d'Ulis bénéficient d'un accès à la bibliothèque de l'école et à la bibliothèque municipale Carnot. Ils peuvent y emprunter des livres. Ils bénéficient également de livres dédiés à la lecture plaisir en classe. Les livres de la bibliothèque de l'école pourront être rapportés à la maison.

- les Ulis mangent toujours au 2ème service de restauration, et l'attente est longue. Ne pourraient-ils pas de temps en temps manger au 1<sup>er</sup> service ? La question est posée. Le périscolaire n'étant pas représenté la question leur sera transmise.

- les enfants qui attendent le 2ème service pour manger se plaignent d'avoir faim. La cantine pourrait-elle leur fournir un morceau de pain pour patienter ? Mme Staiger posera la question.

Avant de conclure la réunion, M. Passereau adresse, au nom du Conseil d'école, ses plus vifs remerciements à M. Gela, papa d'élèves de l'école et artisan peintre, qui a proposé de repeindre gracieusement les toilettes du rez-de-chaussée côté filles et garçons. La Mairie d'Is-sur-Tille a acheté la peinture. M. Gela a repeint les toilettes garçons pendant les vacances de Toussaint et souhaite pouvoir repeindre les toilettes filles durant les congés de Noël. Le Conseil d'école salue ce geste.

**Dates des prochains Conseil d'école : mardi 19 mars à 18h et vendredi 14 juin à 18h**

Fin de la séance à 20h20.

*(Secrétaire de séance : Gilles Passereau ; relecture par Mme Staiger et M. Golmard avant diffusion)*

ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE-FRANCE, IS-SUR-TILLE

MOTION PRESENTEE EN CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023

*MOTION POUR LA MISE EN PLACE DU VOTE ELECTRONIQUE POUR LES  
ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL  
D'ECOLE*

Le Conseil d'école de l'école élémentaire Anatole-France, réuni le vendredi 10 novembre 2023, a adopté à l'unanimité la motion suivante, présentée et proposée par les parents élus :

*« Chaque année, près de 60 000 établissements scolaires organisent les élections de représentants de parents d'élèves. Bien que le vote électronique soit légalement possible, il reste extrêmement marginal notamment en raison de l'obligation faite à chaque établissement de mettre en œuvre une solution technique de vote locale prise en charge par les communes pour les écoles du 1er degré. Pour nous, représentants de parents d'élèves élus, la possibilité de recourir au vote électronique est une bonne chose parce qu'il pourrait permettre une simplification de l'organisation du scrutin, un allègement du travail des directeurs d'école et une plus-value environnementale avec l'effacement de millions de bulletins papier. Cependant, pour ce faire, nous, parents d'élèves élus au Conseil d'école de l'école élémentaire Anatole-France d'Is-sur-Tille, demandons la mise en place d'une application de vote qui soit gratuite, donc fournie par le Ministère, et connectée aux bases de données des écoles, des collèges et des lycées afin de garantir la confidentialité du vote et de faciliter le travail. Ce dispositif pourrait aussi favoriser une meilleure participation des parents d'élèves à ces scrutins. »*

*Le président du Conseil d'école,  
Directeur de l'école,  
Gilles PASSEREAU*

*Le représentant de la liste de  
parents élus FCPE,  
Nicolas GOLMARD*

Gilles Passereau  
Directeur école élémentaire Anatole-France  
3, rue Anatole-France  
21120 IS-SUR-TILLE

Luc Baudry  
Président de la COVATI  
4, allée Jean Moulin  
21120 IS-SUR-TILLE

Is-sur-Tille, le 13 novembre 2023,

Monsieur le Président,

Le Conseil d'école de notre établissement s'est réuni vendredi 10 novembre 2023. Au cours de cette réunion, j'ai évoqué, au titre de Président du Conseil d'école, l'impossibilité pour nos élèves d'accéder aux toilettes de la cantine au moment des récréations.

Pendant de nombreuses années depuis l'ouverture de l'école, les élèves utilisaient ces toilettes pendant les récréations. Les locaux étaient alors gérés par la commune d'Is-sur-Tille.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la COVATI a pris la compétence restauration scolaire. Dès lors, il a été demandé à l'école de ne plus utiliser les toilettes de la cantine, comme nous le faisons jusqu'alors pour les récréations et les temps d'accueil.

Dès le premier Conseil d'école de l'année, le 14 novembre 2017, les membres du Conseil ont questionné la COVATI représentée par Mme Staiger et M. Pinson sur l'utilisation des toilettes. La réponse a été négative en invoquant que l'après-midi les personnels d'entretien des locaux de cantine cessaient le travail à une heure qui ne leur permettait pas de nettoyer les toilettes après le passage des derniers enfants en récréation, ce que nous pouvions très bien entendre.

Cette même question est revenue plusieurs fois depuis à l'ordre du jour de ces réunions, avec toujours la réponse que ce n'était pas possible.

Les élèves utilisent donc des toilettes situées sous le préau de notre petite cour. Elles sont en nombre suffisant et adaptées, mais posent un réel problème de surveillance. Responsables de la sécurité des enfants dans tous les lieux qu'ils fréquentent dans l'école, les enseignants sont vigilants à surveiller activement leurs déplacements dans ces locaux. Mais le personnel qui a cette charge pendant les récréations ne peut à la fois surveiller les toilettes et la cour de l'école du fait de leur localisation.

Notre école a accueilli jusqu'en 2019 les locaux du centre de loisirs et de périscolaire dans son enceinte. Jusqu'à cette date, les temps d'enseignement et de périscolaire se trouvaient bien partagés, le bâtiment du périscolaire accueillant les enfants sur le temps de pause méridienne.

En juillet 2019, l'ouverture du nouveau centre a modifié ce fonctionnement. Nous avons constaté, et constatons encore, que dès lors les enfants du périscolaire utilisaient les toilettes du préau de l'école sur ce temps de pause afin, sans doute, d'éviter d'encombrer les toilettes de la cantine par d'incessants va-et-vient. Nous constatons également une utilisation de la pharmacie de l'école située dans le hall d'accueil pour les soins apportés aux petits « bobos » de ce même temps.

Notre objectif n'est pas de remettre en cause ces fonctionnements constatés et de vouloir y mettre un terme, ce qui serait mesquin de notre part. Il n'est pas non plus de critiquer les équipes

d'animateurs ni leur organisation : nous avons toujours entretenu de bonnes relations avec eux, et souhaitons que cela perdure.

Notre démarche consiste plutôt en un principe de réciprocité : sans remettre en cause l'existant en ce qui concerne le fonctionnement du périscolaire entre midi et deux, nous souhaitons porter à votre bienveillance tout l'intérêt que pourraient trouver nos élèves à pouvoir accéder aux toilettes de la cantine. Il doit certainement exister une convention d'utilisation des locaux entre la COVATI et la Commune d'Is-sur-Tille. Dans ce cadre, une solution ne peut-elle être trouvée ? Nous sommes ouverts à toute réflexion sur le sujet, avec vous et M. Darphin, Maire d'Is-sur-Tille, à qui j'adresse copie de ce courrier.

Voilà donc pourquoi, Monsieur le Président de la COVATI, nous, membres du Conseil d'école, espérons que vous porterez un regard compréhensif sur notre demande, dans le souci de la qualité d'accueil et de sécurité de nos élèves.

Pour le Conseil d'école,  
Le président du Conseil d'école, directeur de l'école élémentaire Anatole-France  
Gilles PASSEREAU



*Copie envoyée à :*

- M. Darphin, Maire d'Is-sur-Tille
- Mme Staiger, Vice-présidente (petite enfance, enfance-jeunesse, restauration scolaire, éducation) à la COVATI et adjointe déléguée aux affaires scolaires, enfance et jeunesse de la Commune d'Is-sur-Tille
- M. Trouvé, D.G.S. de la COVATI
- Mme Bouzillé, D.G.S. de la Mairie d'Is-sur-Tille